

Séance du 31.08.2023

Pas de tir de Luc-Tsampy

En 2002, la commune a signé une convention avec l'Amicale des chasseurs d'Ayent pour exploiter un pas de tir à Luc-Tsampy (déchetterie).

Cette convention était valable jusqu'en 2022 et s'est renouvelée tacitement jusqu'en 2027.

La ciblerie électronique date de 2002 et l'amicale désire la remplacer. Compte tenu du coût de cette installation, l'amicale demande d'établir une nouvelle convention pour 15 ans minimum, renouvelable tacitement de 5 ans en 5 ans.

Le CC accepte d'établir une nouvelle convention d'une durée de 15 ans, renouvelable tacitement de 5 ans en 5 ans.

En fonction de la nouvelle affectation de la déchetterie de Luc-Tsampy, si l'ouverture de la déchetterie de Pro de Savioz se matérialise, les heures d'utilisation du pas de tir ne devront pas perturber la future activité de la zone.

Motion "Site naturel du Rawyl"

En séance plénière du 7 juin 2023, le conseil général a accepté la motion "Site naturel protégé du Rawyl".

Conformément à l'article 30 du règlement du conseil général du 13.06.2019, le CC doit présenter les propositions réglementaires correspondantes dans un délai de 12 mois.

Le CC charge Christian Savioz du suivi de ce dossier qui sera confié à Annie Solioz (ST communal).

Démission d'un membre du conseil général

M. Giuseppe Renda a présenté sa démission du conseil général.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours sera imparti au PS d'Ayent pour présenter une nouvelle candidature, faute de quoi une élection complémentaire devrait être organisée.

Personnel communal

En date du 28.04.2022, le CC a décidé d'engager M. Egid Aymon pour une durée déterminée (CDD) du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2023. Le CC décide de proposer à M. Egid Aymon un nouveau contrat de durée déterminée dès le 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2025, soit jusqu'au moment de sa retraite.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 10 autorisations de construire
- 2 préavis pour le service cantonal des constructions
- 9 annonces de panneaux solaires demandes de renseignements

Structure d'accueil Naftaline

Le CC décide d'engager Mme Elodie Dacic comme éducatrice de l'enfance dès le 1^{er} février 2024 pour un taux d'activité de 100 %.

Commission pour les zones alpestres

La commune doit procéder à la mensuration de toutes les zones qui se trouvent encore « hors mensurations » sur le territoire communal.

Pour Ayent, cela représente principalement les zones alpestres. Des discussions devront notamment avoir lieu pour ce qui concerne les sources et les éventuelles revendications des différents alpages.

David Cotter, par le biais du bureau Ingeo SA, va réaliser le travail de relevés qui est prévu au budget 2023.

Cette commission sera composée de Mélanie Follonier, Marylène Moos, Vivien Jean, Quentin Rey Georgy Beney et Marilyn Thurre (teneur de cadastre avec voix consultative).

Photovoltaïque Pré des Sœurs

Le CC prend connaissance des offres reçues.

Il est à noter que les demandes d'offres ont été faites uniquement à Oiken Solutions et à Solalpes Energie SA, les deux seules entreprises ayant répondu au premier appel d'offre.

Le CC décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise Solalpes Energie SA pour le prix de Fr. 92'024.80 TTC.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Albane Blanc pour La Dili Beach (Anzère).

Conseil général : nomination

En séance du 1^{er} août 2023, le CC prenait note de la démission de Mme Aline Beaupain du conseil général pour le 31 juillet 2023.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours a été imparti au PS d'Ayent pour présenter une nouvelle candidature, faute de quoi une élection complémentaire devrait être organisée.

Par mail du 25.08.2023, M. Vivian Mottet, pour le PS d'Ayent, propose M. Emile Praplan comme nouveau membre du Conseil général.

Le CC ratifie cette nomination et de proclamer M. Emile Praplan élu tacitement.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 22'896.00 (3 dossiers).

Répartition des dicastères communaux

Compte tenu de l'arrêt maladie de Mme Marylène Moos, Conseillère communale, ses dicastères sont répartis de la manière suivante :

- Torrents : Bertrand Savioz
- Cimetière : Mélanie Follonier
- Agriculture / viticulture : Christian Savioz
- Gestion des déchets / salubrité : Christophe Beney

Troupe de théâtre : demande de soutien

La troupe Une Fois est une troupe amateur dont 2 membres sur 4 sont domiciliés à Ayent, Mme Rebecca Savioz et Mme Anne Bobier.

Cette troupe a été créée en janvier 2023 et elle prépare actuellement un spectacle qui sera présenté à Ayent selon disponibilité d'une salle au printemps 2024. Une demande de soutien financier a été faite auprès de la commune.

Le CC refuse cette demande de soutien, mais mettra gratuitement à disposition une salle pour un spectacle au printemps 2024.

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Louis-Bernard Emery sous l'enseigne "Les Grottes".

Rallye du Valais : demande de soutien

L'organisation du Rallye du Valais inclut la région d'Ayent depuis de nombreuses années. Depuis, l'organisation a changé de mode de fonctionnement et tout le monde est centralisé à Martigny pour simplifier la logistique. Cet événement, fait partie du Championnat Européen des rallyes et reçoit chaque année une résonance presse sur tout le continent.

Depuis une année, c'est M. Jean-Albert Ferrez qui en est le président. M. Lionel Müller, du club de la Tsoumaz, préside le comité d'organisation. Le club est partie prenante dans l'organisation.

Dans le cadre du financement, les organisateurs demandent une participation à leurs partenaires.

Le CC décide de verser une participation financière de Fr. 10'000.00 et la mise à disposition gratuitement des services des pompiers.

Places de parc Botyre

Le CC prend connaissance d'un courrier de la société Immo-Coop Ayent qui informe la commune que Mme Paula Figueiredo Sousa reprend la gérance du magasin Denner de Botyre à partir du 1^{er} septembre 2023. Mme Figueiredo Sousa et Immo-Coop demandent qu'une limitation de vitesse à 30 km/heure soit introduite à l'intérieur du village de Botyre.

Cette route est classée route cantonale. La mise en place d'une telle mesure est du ressort de l'Etat du Valais. Pour rappel, ce tronçon de route figure dans le projet de requalification de la route Botyre – St-Romain. La limitation de la vitesse sur ce tronçon figure dans ce projet. Une demande auprès de l'Etat du Valais pour l'introduction de cette limitation sera faite lors de la mise à l'enquête publique pour la réalisation de ce projet. Ce projet devrait débuter avant la fin de l'année 2025, de manière à recevoir les subventions de la Confédération.

Néanmoins, et afin de répondre à leur sollicitation en matière de sécurité, le CC décide de déplacer les places de parking attribuées à Denner sous le couvert à côté de la Chapelle de Botyre.

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 17.08.2023 au 05.09.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 2'180.00.

Le montant versé pour 2023 se monte à Fr. 15'852.00

Dépôt de plaintes

Deux plaintes pénales ont été déposées suite à l'organisation non autorisée de fêtes type Goa aux Barmes et à la dégradation du matériel communal.